

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 03/227 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES RELATIF A DES TRAVAUX DIVERS SUR LA ROUTE NATIONALE 193 DANS LE CADRE DE LA DEVIATION DE BOCOGNANO

SEANCE DU 17 JUILLET 2003

L'An deux mille trois, et le dix sept juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALESSANDRINI Alexandre, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANTONA Joseph, BOSCHI-ANDREANI Marie-Jeanne, BUCCHINI Dominique, CECCALDI Pierre-Philippe, CIABRINI Jean-Marc, CROCE Laurent, FERRANDI Jules-Laurent, FRANCESCHI Henri, GUERRINI Simone, JALPI Jean, LUCIANI Paul-Antoine, LUCIANI Toussaint, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MOZZICONACCI Madeleine, MURACCIOLI Martin, PERETTI Philippe, PIETRI Don Pierre, RIOLACCI François-Xavier, ROSSI José, RUAULT Paul, SANTINI Ange, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TOMA Jean-Toussaint, VERSINI Sauveur

ETAIT ABSENT ET AVAIT DONNE POUVOIR :

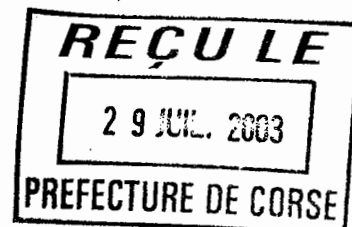
M. CHAUBON Pierre à M. MARCHIONI François-Xavier

ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

ALBERTINI Jean-Louis, CASTA Pierre-Jean, CHIARELLI Joseph, CICCADA Vincent, COLONNA Jean-Charles, FELICIAGGI Robert, FILIPPI César, GALLETTI François, GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, GERONIMI Jean-Valère, GRISONI Marie-Thérèse, LANFRANCHI Mireille, MOTRONI Jean, PATRIARCHE Paul, PIERI Pierre-Timothée, QUASTANA Paul, RICCI Dominique, ROMITI Gérard, SIMEONI Marcel, SISCO Henri, TALAMONI Jean-Guy, VINCIGUERRA Marie-Jean.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,



- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à :

- Signer le Dossier de Consultation des Entreprises relatif à des travaux divers sur la RN 193 dans le cadre de la déviation de BOCOGNANO ;
- Lancer l'appel d'offres correspondant.

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

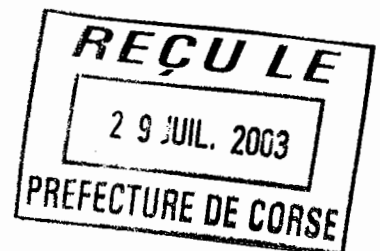
AJACCIO, le 17 juillet 2003

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée


Serge TOMI

Le Président de l'Assemblée de Corse,


José ROSSI



ANNEXE

REÇU LE
29 JUIL. 2003
PREFECTURE DE CORSE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**ROUTE NATIONALE 193
AMENAGEMENT DE LA DEVIATION DE BOCOGNANO**

LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

INTRODUCTION

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le lancement des consultations sur d'offres ouvert ou restreint concernant les travaux de réalisation de la déviation de Bocognano sur la commune de Bocognano, sur la Route Nationale 193, en Corse-du-Sud.

I - OBJET DU RAPPORT

Les travaux objets des présents dossiers concernent les travaux de réalisation de la déviation de Bocognano, commune de Bocognano, sur la RN 193.

Les principales prestations sont :

- Conduite fonte d 600 et 700 : environ 630 MI
- Protection de conduite fonte : 6 Unités de 9 à 75 MI
- Déblais mis en remblais : environ 600 000 M3
- GNT : environ 10 000 T
- Chaussées : environ 46 500 M2
- GB et BB : environ 30 000 T
- Bicouche : environ 15 000 M2
- PS : 2U
- Viaduc : 400 MI
- Tunnel : 1 U (260 MI)
- OH : 14 U
- Murs : 150 à 200 MI
- Aménagements paysagers : 80 000 à 100 000 M2

Les travaux seront réalisés conformément à l'allotissement suivant :

- 1 lot déviation et protection de la conduite forcée
- 4 lots TOARC (Terrassements, Ouvrages d'art courants, Réseaux et Chaussées) comprenant chacun :
 - Travaux préparatoires et dégagement des emprises
 - Terrassements y compris couche de réglage ou couche de forme
 - Ouvrages de rétablissement des écoulements naturels (OH)
 - Ouvrages d'art courants (PS, PI, gros OH)
 - Rétablissement des communications
 - Chaussées
 - Assainissement pluvial
 - Equipement de sécurité (GBA, glissières, clôtures)

- 2 lots tunnel :
 - Lot Génie Civil du tunnel + TOAHC des accès
 - Lot Equipement du tunnel
- 1 lot viaduc
- 1 lot aménagements paysagers
- 1 lot signalisation horizontale
- 1 lot signalisation verticale
- 1 lot éclairage des carrefours

II - PRINCIPALES DISPOSITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

II - 1 - Règlement de la consultation :

- Appel d'offres ouvert pour les lots 1 et 4 TOARC, le lot aménagements paysagers, le lot signalisation horizontale, le lot signalisation verticale et le lot éclairage des carrefours, passé en application des articles 33 et 58 à 60 du Code des Marchés Publics ;
- Appel d'offres restreint pour le lot déviation et protection de la conduite forcée, les lots 2 et 3 TOARC, les 2 lots tunnel et le lot viaduc, passé en application des articles 33 et 61 à 65 du Code des Marchés Publics ;
- Marché conclu avec un entrepreneur unique ou avec des entreprises groupées solidaires ;
- Délai d'exécution: variables suivant les lots de 6 à 31 mois.
- Marché à prix unitaires et forfaitaires ;
- Les prix sont actualisables pour l'ensemble des lots.

II - 2 - Critères de jugement des offres :

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du C.M.P classé suivant l'ordre de priorité suivant :

- Valeur technique des prestations
- Prix des prestations

Les coefficients de pondération seront variables suivant les lots.

II - 3 - Pièces constitutives du marché :

- 1 Acte d'engagement (AE.)
- 1 Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.CAP.)
- 1 Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)

- 1 Détail Estimatif (D.E)
- 1 Bordereau des prix

III - COUT DES TRAVAUX

Les estimations sont faites en valeur de juin 2003.

IV - FINANCEMENT DES TRAVAUX

Les travaux seront financés sur les crédits d'investissement de la Collectivité Territoriale de Corse Chapitre 908 - Article 233, opération 12120003 T, aménagement de la déviation de Bocognano.

V - DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

Cette procédure a fait l'objet d'une publicité dans les journaux suivants :

- Eurosud
- BOAMP
- Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment
- Journal de la Corse
- JOCE

Les délais d'appel d'offres sont fixés à 52 jours, le montant prévisionnel de l'opération étant supérieur à 5 000 000 d'Euros Hors Taxe.